

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 5 février 2026

Le ministère de la Justice lance une nouvelle campagne de recrutement de magistrats

Le ministère de la Justice poursuit ses efforts historiques de recrutement pour renforcer le corps des magistrats avec près de 450 postes ouverts aux 3 concours d'auditeurs de justice de l'École nationale de la magistrature et ainsi atteindre la création de 1 500 postes d'ici 2027. Les inscriptions aux concours sont ouvertes jusqu'au 20 février 2026.

En 2025, le nombre d'inscrits aux concours de l'École nationale de la magistrature (ENM) a atteint un record avec 3 894 candidats. Les lauréats et futurs élèves magistrats, appelés auditeurs de justice, intègreront l'ENM pour y suivre une **formation rémunérée de 31 mois**, alternant apprentissages théoriques et pratiques à Paris et Bordeaux ainsi qu'au sein des tribunaux judiciaires. 1 202 auditeurs de justice sont actuellement en formation initiale à l'École nationale de la magistrature.

Magistrat : un métier fondamentalement humain

Disposant d'une connaissance pointue du droit, d'une aptitude à décider et d'une grande capacité d'écoute, les magistrats, indépendants, exercent un métier à un haut niveau de responsabilité, qui présente de nombreuses perspectives d'évolution.

Répartis entre le siège et le parquet, les magistrats peuvent également changer de fonctions et de lieu d'exercice au cours de leur carrière, selon leurs souhaits de mobilité géographique et fonctionnelle. Grâce à la mobilité externe, les magistrats peuvent effectuer un détachement ou une mise à disposition au sein d'autres ministères ou administrations. Après plusieurs années d'expérience professionnelle, les magistrats peuvent assumer des fonctions à hautes responsabilités.

Le magistrat du siège rend la justice. Il peut exercer des fonctions généralistes ou spécialisées (juge des enfants, juge des contentieux de la protection, juge d'instruction, juge d'application des peines ou juge des libertés et de la détention). Il tranche les conflits (famille, logement, consommation...) et juge les personnes poursuivies pénalement en appliquant les règles de droit et en veillant au respect des droits de chacune des parties.

Le magistrat du parquet représente la société qu'il défend, avant, pendant et après le procès. Il a pour mission de diriger les enquêtes de la police judiciaire, de poursuivre les personnes suspectées d'avoir commis une infraction, et de proposer à l'audience une sanction. Il veille également à l'exécution des peines. Il intervient surtout en matière pénale, mais aussi en matière civile dès lors que les intérêts de la société sont en jeu.

Un métier revalorisé avec l'entrée en vigueur de la réforme des grades des magistrats

La profession de magistrat a bénéficié d'une revalorisation inédite le 1^{er} octobre 2023, à hauteur de 1 000 euros bruts par mois en moyenne. Des décrets entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2025 ont permis une refonte statutaire historique accompagnée d'une revalorisation indiciaire. Le déroulement de

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

carrière des magistrats sera désormais harmonisé avec celui des autres grands corps de l'État. Les nouvelles grilles indiciaires garantissent une progression durable aux magistrats de l'ordre judiciaire. De même, le troisième grade est désormais ouvert aux magistrats dont la valeur professionnelle exceptionnelle sera reconnue par leurs pairs. Cette réforme valorise aussi les carrières à haute responsabilité – chefs de cour, chefs de juridiction, magistrats encadrants – en prenant en compte leurs contraintes spécifiques par des accélérateurs de carrière et une reconnaissance statutaire.

ÉVOLUTION & RÉMUNÉRATION



Salaires moyens au 1er janvier 2026 nets mensuels, hors prélèvement à la source.

Trois concours et le concours spécial « Talents » auront lieu simultanément :

- **Le 1er concours : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac +4 ou équivalent.**
- **Le 1er concours spécial « talents » : ouvert aux candidats qui suivent ou ont suivi, dans les quatre années précédent l'année du concours, un cycle de formation au premier concours de l'ENM accessible au regard de critères sociaux (prépa Talents ENM ou prépa Talents) et sont titulaires d'un bac +4 (ou équivalent).**
- **Le 2e concours : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics exerçant depuis au moins quatre ans.**
- **Le 3e concours : ouvert aux candidats justifiant d'au moins quatre années au moins d'activité professionnelle dans le domaine juridique, administratif, économique ou social les qualifiant particulièrement pour exercer les fonctions judiciaires ou aux titulaires du diplôme national de doctorat en droit qui possèdent, outre les diplômes requis pour le doctorat, un autre diplôme d'études supérieures.**

Les conditions communes à tous les candidats

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de moins de 50 ans et 5 mois au 1er janvier de l'année du concours ;
- Jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique nécessaires à l'exercice de leurs fonctions compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Le calendrier

- Inscriptions : jusqu'au 20 février 2026 (17h, heure de Paris)
- Épreuves d'admissibilité : les 1er, 2, 3, 4 et 5 juin 2026 pour les premier concours et concours spécial Talents ; les 1er, 2, 3 et 4 juin 2026 pour le deuxième et troisième concours
- Épreuves d'admission : dates à venir
- Résultats : dates à venir
- La scolarité débutera à l'École nationale de la magistrature en février 2027.

Pour plus d'informations : <https://lajusticerecrute.fr/recrutement/devenez-magistrat>